



DEUTSCH-
FRANZÖSISCHER
BÜRGERFONDS
FONDS CITOYEN
FRANCO-ALLEMAND



Appel à projets

Journée franco-allemande – 16-31 janvier 2023

La Journée franco-allemande met en avant l'amitié unique entre nos deux pays et invite toutes les citoyennes et tous les citoyens à la célébrer – ou à la découvrir !

Le 22 janvier 2023 marque le 60^e anniversaire de la signature du traité de l'Élysée ! **Nous célébrons 6 décennies de coopération franco-allemande.** Vous allez célébrer avec nous ?

Avec cet appel à projets, le Fonds citoyen soutient des projets entre le 16 et le 31 janvier 2023.

Qui peut participer à la Journée franco-allemande ?

Toutes les personnes déjà actives dans le domaine franco-allemand peuvent participer – mais également celles qui désirent profiter de la Journée franco-allemande pour expérimenter une première fois un engagement transfrontalier et de mieux connaître leurs voisins d'outre-Rhin :

- Associations, comités de jumelage
- Acteurs de l'économie sociale et solidaire
- Communes et collectivités territoriales
- Fondations
- Institutions scientifiques
- Initiatives citoyennes et groupes informels (à partir de 3 personnes)
- Centres de formation

Comment peut-on participer à la Journée franco-allemande ?

Vous avez votre idée, le programme et le budget, le groupe cible et peut-être même une structure partenaire ?

Vous pouvez déposer sur notre plateforme en ligne votre demande de subvention au plus tard **le 13 novembre 2022**. * Nous vous expliquons [ici](#) de quelles informations nous avons besoin.

Vous recevrez une confirmation ou un refus jusqu'au **5 décembre 2022**.

75 % du montant de la somme attribuée sont versés avant le début du projet.

Les projets et actions auront lieu du **16 au 31 janvier 2023**.

Au plus tard 2 mois après la fin du projet, vous soumettez le décompte avec :

Les 25 % restants de la somme attribuée seront versés selon les coûts réels survenus et après traitement du décompte.

Quels sont les projets qui peuvent être soutenus dans le cadre de la Journée franco-allemande ?

Les actions et projets – sur place ou en ligne – qui

- permettent des échanges avec le pays voisin,
- ont pour thème les relations franco-allemandes,
- traitent un thème avec une perspective franco-allemande,
- donnent envie d'aller à la rencontre de l'Allemagne.

Autres conditions : les projets doivent...

- avoir lieu entre le 16 et le 31 janvier 2023.
- obtenir au moins 30 points selon les critères d'évaluation : il y a en tout 11 critères de sélection donnant chacun lieu à une attribution de 10 points maximum. [Vous pouvez en apprendre davantage dans les Directives de subvention du Fonds citoyen.](#)
- être visibles le plus possible afin de sensibiliser le plus grand nombre à la rencontre du pays voisin. Vous pouvez trouver des conseils et du matériel pour la communication dans notre [kit de communication](#).

Les projets qui ne peuvent pas être soutenus sont ceux

- qui n'ont pas obtenu le nombre minimum de points selon les critères d'évaluation
- ou qui sont destinés majoritairement aux enfants et aux jeunes (par ex. des projets scolaires).

Quels sont les frais couverts ?

Les projets pour la Journée franco-allemande sont soutenus dans la **catégorie 1 avec des subventions allant jusqu'à 5 000 €**.

Jusqu'à 80% des frais éligibles peuvent être financés, par ex. pour : voyage (trajets aller et retour), séjour, organisation, matériel, formations, honoraires.

Participer !



Deutsch-Französischer Bürgerfonds

Umgesetzt vom DFJW

Sophienstraße 28/29 • 10178 Berlin • tel +49 30 288 757 82
info@buergerfonds.eu • www.buergerfonds.eu

Fonds citoyen franco-allemand

Mis en œuvre par l'OFAJ

51 rue de l'Amiral Mouchez • 75013 Paris • tél +33 1 40 78 18 82
info@fondscitoyen.eu • fondscitoyen.eu